

## Calendrier des admissions au DEAES 2022

(sous réserve de modifications)

- Pour les candidats relevant de l'article 2 de l'arrêté du 30/08/2021 \*

FORMATION	Les sessions	Date limite d'inscription	Vérification dossier	Envoi courrier d'admission (sous réserve de l'entretien de positionnement)	Date réunion d'information (allègements / dispenses)	Date des entretiens de positionnement par le Pôle 3/4	Envoi Confirmation d'admission	Confirmation des candidats	Date de rentrée
Accompagnant Éducatif et Social <small>Apprentissage, Situation d'emploi, Voie directe</small>	1ère session 2022 - APP / SE / VD	01/03/2022	Dossiers complets ?	08/03/2022	11/03/2022 de 14 h à 15 h	un RDV sera fixé avec la Responsable de la Formation	08/04/2022	15/04/2022	sept.-22
	2ème session 2022 - APP / SE (VD sous réserve de place)	11/05/2022		17/05/2022	20/05/2022 de 14 h à 15 h		14/06/2022	22/06/2022	
	3ème session 2022 - APP / SE (VD sous réserve de place)	09/06/2022		14/06/2022	15/06/2022 de 14 h à 15 h		29/06/2022	04/07/2022	

\* Les candidats relevant de l'article 2 de l'arrêté du 30/08/2021 sont :

- Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté du 30/08/2021. Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences ;
- Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

- Pour les candidats ne relevant pas de l'article 2 de l'arrêté du 30/08/2021

FORMATION	Les sessions	Date limite inscription examen des dossiers	Examen des dossiers	Résultat examen des dossiers	Date limite inscription épreuve orale d'admission	Date épreuve orale d'admission	Résultat final	Confirmation des candidats	Commission d'allègements / dispenses	Date de rentrée
Accompagnant Éducatif et Social <small>Apprentissage, Situation d'emploi, Voie directe</small>	1ère session 2022 - APP / SE / VD	01/03/2022	Examen des dossiers	08/03/2022	16/03/2022	Le 26/03/2022	08/04/2022	15/04/2022	20/04/2022 matin	sept.-22
	2ème session 2022 - APP / SE (VD sous réserve de place)	11/05/2022		17/05/2022	24/05/2022	Le 11/06/2022	14/06/2022	22/06/2022	24/06/2022 matin	
	3ème session 2022 - APP / SE (VD sous réserve de place)	09/06/2022		14/06/2022	16/06/2022	Le 27/06/2022	29/06/2022	04/07/2022	05/06/2022 matin	
	4ème session 2022 - APP / SE (VD sous réserve de place)	21/08/2022		26/08/2022	26/08/2022	Le 30/08/2022	31/08/2022 après-midi	05/09/2022	06/09/2022 matin	